

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Quel que soit le montant de la subvention attendue, l'organisme joindra à sa demande les documents suivants :

- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)** correspondant à la dénomination statutaire
- **Le n° SIRET de l'association** (14 chiffres) **OBLIGATOIRE** suite à la mise en place de la dématérialisation des dépenses et recettes publiques.
- **Les comptes de l'année 2020** certifiés par le Président de l'organisme ; faire apparaître les réserves financières si vous en avez (dans les cas prévus plus bas, les comptes seront certifiés par le commissaire aux comptes)
- **Un rapport d'activité 2020** justifiant l'utilisation des subventions attribuées par la Commune au cours de l'année écoulée, le cas échéant
- **Votre budget prévisionnel 2021** dans lequel figurera **explicitement le montant de l'aide demandée** à la Commune
- **Le plan d'action** de vos activités 2021 et **le montant** des subventions 2021 sollicité
- **Votre demande de subvention et vos projets d'activités**
- **Une attestation d'assurance** pour les associations bénéficiant d'une mise à disposition de locaux communaux et en prévision de locations de salles municipales.